

# Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

## Secret défense !

Le coût des opérations extérieures (opex) de l'armée française relève depuis longtemps du flou artistique savamment entretenu. Ça ne s'arrange pas...



## La Françafrique dans l'ombre d'Andry Rajoelina

C'est le pire scénario qui se dessine à Madagascar après le coup d'Etat, le 17 mars, d'Andry Rajoelina. En décembre, la tension est montée d'un cran après le torpillage des pourparlers inter-malgaches. Doit-on s'en étonner à l'heure où le pays est au bord de l'explosion ?



Andry Rajoelina, « TGV », ancien disc jockey, ancien maire d'Antananarivo et nouvel homme fort de Madagascar en compagnie de l'ambassadeur de France, Jean-Marc Chataignier

## Un demi-siècle tout mauvais

Le 21 juin 2009 un communiqué de l'Elysée déclare : «La célébration en 2010 du cinquantième anniversaire de l'indépendance de quatorze ex-colonies françaises doit être l'occasion de souligner et de confirmer l'évolution des relations entre la France et l'Afrique subsaharienne qui doivent rester privilégiées tout en étant renouvelées, équilibrées et transparentes.»

(suite page 3)

Sommaire

→P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE - Guinée : Szpiner au rapport - Compaoré : la salve de Louise Arbour - Burkina : de l'utilité de l'ignorance La Françafrique sur les Champs-Élysées en 2010.

→P. 1 & 3 EDITORIAL Un demi-siècle tout mauvais

→P. 4 ANGOLAGATE Le parquet rejoint quasiment la défense de Falcone  
*Falcone reste toutefois en prison malgré la « gentillesse » du parquet général.*

→P. 5 FRANCE Le coût des Opex classé « secret défense »  
*Un flou artistique savamment entretenu. Et ça ne s'arrange pas...*

LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE :  
- Des accords de défense déjà vus  
- L'opération Atalante au rapport

→P. 6 MADAGASCAR La Françafrique dans l'ombre de Rajoelina  
*C'est le pire scénario qui se dessine à Madagascar. En décembre, la tension est montée d'un cran après le torpillage des pourparlers inter-malgaches.*

→P. 8 FRANCE RWANDA : les inquiétudes du Général Lafourcade  
*Avec la normalisation des relations diplomatiques, craint-il d'assumer, seul, les errances de la politique africaine de la France qui ont conduit à soutenir, en 1994, un régime génocidaire ?*

LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE :  
Patrick de Saint-Exupéry, victime d'une guérilla judiciaire

→P. 9 *Survie citée à comparaître pour « injures publiques » !*

→P. 10 FRANCE Bolloré, nouvelle victimes des médias  
*Les coulisses du procès en diffamation qu'il a intenté à France Inter.*

→P. 11 Libérons Lapiro : la compilation pétition

→P. 12 LES GROS SABOTS DE JOYANDET

### Guinée : Szpiner au rapport

Après Balkany qui estimait, quelques jours avant le massacre du 28 septembre à Conakry, que la candidature à la présidentielle du chef de la junte guinéenne, le capitaine Camara « n'était pas un pro-



blème » (*Billets d'Afrique* octobre 2009), *Le canard Enchaîné* (23 décembre 2009) nous apprenait que Camara avait confié à l'avocat Francis Szpiner une mission d'enquête sur le massacre dont il est le principal responsable. Szpiner n'aura pas eu le temps de rendre son rapport après que Camara eut été victime d'une tentative d'assassinat de son aide de camp. « *Lequel aurait forcément*

*été accablant* » conclut ironiquement *Le Canard*. Ce « consultant » a eu d'autres clients dans le passé : Bokassa en Centrafrique, par exemple, Ismaël Omar Guelleh, le dictateur et tortionnaire djiboutien ; ou Robert Montoya, fournisseur de « services de sécurité » au tyran togolais Eyadema ; et nombre de figures françafricaines.

Avec douze autres bons apôtres, Szpiner s'est rendu au Gabon en 1998 pour y enterrer la démocratie, en « observant » et avalisant la réélection frauduleuse d'Omar Bongo. Question subsidiaire : l'ancien avocat de Jacques Chirac a-t-il accepté la rédaction de ce rapport à titre gracieux ou pas ?

### Blaise Compaoré : la salve de Louise Arbour

Dans un article du *Monde* daté du 15 décembre consacré à la Guinée, Mme Louise Arbour, ancien Haut Commissaire aux droits de l'homme pour les Nations unies, aujourd'hui présidente de l'International Crisis Group, écrit : « *Alors que la fermeté s'imposait, Compaoré [ndlr : médiateur dans la crise guinéenne] sembla aussi prendre le parti de Camara, en proposant qu'un homme de la junte dirige le gouvernement de transition menant aux élections, et que*

*l'un de ses membres soit autorisé à briguer la présidence, en violation directe des recommandations de la Cedeao* ». Mais il faut lire l'*International Herald Tribune* du 26 novembre pour connaître le fond de la pensée de Louise Arbour. Elle y a écrit en effet : « *Blaise Compaoré, lui-même ancien soldat putschiste et parrain politique*



*de Charles Taylor n'est pas le mieux placé pour prêcher les vertus de la démocratie et du pouvoir civil ! »*

### Burkina, de l'utilité de l'ignorance

Yao Ydo, conseiller du Bureau régional pour l'éducation en Afrique (Breda) dépendant de l'Unesco, au cours de la 4<sup>ème</sup> édition des assises de la coopération décentralisée à Bordeaux : « *Le Premier ministre burkinabé a dit en*

# 14 juillet 2010 : la Françafrique les Champs-Élysées !

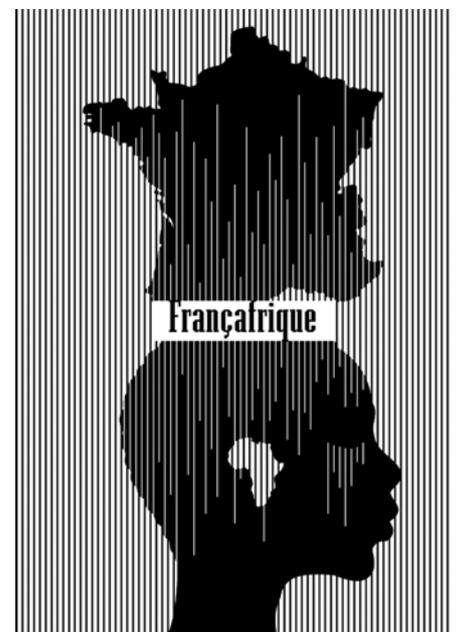
Avec «2010, année de l'Afrique», Nicolas Sarkozy a pris le prétexte du cinquantenaire des indépendances africaines pour célébrer «l'achèvement d'une rénovation profonde de nos relations avec le continent africain ». En faisant défiler, le 14 juillet prochain, les armées africaines qui répriment la moindre contestation.

**D**ans la tambouille du marketing politique chère à Nicolas Sarkozy, le chef de l'Etat a la sale habitude de piétiner allégrement les symboles de la République ! Ainsi, le 14 juillet, symbole de la conquête des libertés, les Champs-

Elysées verront défiler des contingents des anciennes colonies tandis que les chefs d'Etat concernés seront associés aux festivités. Ceux-là même qui maltraitent leur population lassée des coups d'Etat qu'ils soient militaires, électoraux ou constitutionnels. Car quels seront les contingents qui défileront ?

Les anciens combattants ou les unités gabonaises qui ont réprimées, cet été, les contestations post-électorales à Port-Gentil ? Verra-t-on l'armée tchadienne qui enrôle des enfants et qui assassine les opposants politiques ? Verra-t-on, le président congolais Sassou Nguesso, impliqué dans les massacres du Beach, saluer ses troupes sur la place de la Concorde ?

La mise en scène sera parfaite. La confusion des esprits aussi : en honorant les soldats des anciennes colonies, souvent enrôlés de force pour libérer la France de l'occupation allemande, c'est la Françafrique qui va parader le 14 juillet prochain.



D.R., graphisme Sébastien Marchal

*plaisantant : c'est bien qu'il y ait 30% d'analphabète dans notre pays, comme ça on continue à faire ce que nous faisons et la population continue à ne rien comprendre à ce que nous faisons. »*

### « Ce ne sont pas des moustiques, ce sont des Français ! »

Relevé dans *Courrier International*, 3 décembre 2009 qui reprend un article du *New York Times* : « Dans ce second volet du bilan [de cinquante ans d'indépendance], c'est la Françafrique qui est à l'honneur. Nicolas Sarkozy avait promis une "rupture" avec certaines pratiques néocoloniales. Or, rien a vraiment changé entre Paris et ses anciennes colonies.

« La scène se passait à Dakar, il y a peu, par une chaude soirée. Un serveur dont le client était assailli par les moustiques s'exclama : "Ce ne sont pas des moustiques, ce sont des Français !" Il ne fait pas bon être français en Afrique francophone par les temps qui courent. Alors que le combat pour la démocratie gagne, l'un après l'autre, les pays de la région, la France continue souvent de se ranger, discrètement, du côté des dictateurs présents et futurs.

## parade sur

C'est un message sans ambiguïté envoyer aux peuples africains qui brûlent, depuis cinquante ans, de prendre leur Bastille.

En fait d'achèvement, la « rénovation profonde de nos relations avec le continent africain » n'a jamais commencé. En 2009, la France a légitimé les coups d'Etat malgache et mauritanien et les *hold-up* électoraux gabonais et congolais renvoyant le vœu présidentiel à un simple discours incantatoire.

En réalité, quelles que soient les manœuvres de camouflage, la France a, une fois de plus, encouragé les régressions démocratiques et fait prospérer la Françafrique dans le droit fil des cinquante dernières années.

RdB

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur [survie.org](http://survie.org) !

# Un demi-siècle tout mauvais

(Suite de la page 1)

Fort bien ! Hélas, dans le même communiqué on lit également : « Le président Nicolas Sarkozy a confié à l'ancien ministre Jacques Toubon "la mission de préparer et d'assurer la mise en oeuvre d'une initiative '2010 - Année de l'Afrique' ». Sans avoir besoin de rappeler la vieille et longue histoire françafricaine de Jacques Toubon, notamment dans le cadre du Club 89, qu'il animait avec des gens comme Michel Aurillac, ancien ministre de la Coopération, et Robert Bourgi, qu'on ne présente plus, on a pu se faire une idée de l'« évolution », des relations « renouvelées », qu'il allait mettre en oeuvre, dès les jours suivants. Jacques Toubon, en effet, est présent à Brazzaville avant, pendant et après l'élection présidentielle du 12 juillet 2009. Il y affiche un zèle outrancier pour Sassou Nguesso, cautionnant un processus électoral plus que douteux, attaquant le représentant de l'Union Européenne, Miguel Amado, pour ses critiques, qualifiées d'« ingérence », des conditions électorales. Toubon se démène à Brazzaville, flanqué de son compère Patrick Gaubert, député européen UMP, président de la LICRA, celui qui fut accusé par la Fédération internationale des Droits de l'homme d'avoir fait pression sur les familles des victimes du massacre du Beach, afin que Sassou puisse faire son propre procès pour innocenter ses sbires, alors qu'un procès était, et est toujours, en cours en France pour ces faits. On ne saurait imaginer incarnation plus virulente de ce que la Françafrique a eu de pire dans sa longue histoire : mépris du peuple congolais, complicité avec un dictateur établi dans le sang de ses compatriotes, encouragement à la pire gestion mafieuse des richesses d'un pays exsangue. Si on avait voulu ôter toute crédibilité à cette opération du cinquantenaire on n'aurait pas fait mieux.

Mais Sarkozy ne s'est pas contenté d'introniser le vieux cheval de retour *Allgood*, en chantre de la nouveauté, il a lui-même payé de sa personne. Il faut voir la conférence de presse qu'il a tenue le 16 décembre à l'Elysée, entouré des représentants de onze pays du bassin du Congo siégeant à la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), dont quatre chefs d'États, les présidents Sassou Nguesso du Congo Brazzaville, Biya du Cameroun, Déby du Tchad et Bozizé de Centrafrique. Cette prestation constitue un sketch françafricain caricatural. Aucun humoriste satirique n'aurait imaginé mieux.

La séance dure en tout 35 minutes. Nicolas Sarkozy commence par présenter la brochette alignée à la tribune et exposer la question du bassin du Congo pendant huit minutes, puis il répond aux questions pendant dix minutes. A ce moment, il affirme en se tordant de rire (Ah la bonne blague en effet !) « Mais je ne suis pas le porte-parole ». Denis Sassou Nguesso parle alors pendant cinq minutes pour « saluer les initiatives du Président Sarkozy », Idriss Déby pendant cinq minutes pour « demander à Nicolas Sarkozy d'organiser des réunions pour le sauvetage du lac Tchad », François Bozizé pendant quatre minutes pour « soutenir l'action de la France », Biya pendant deux minutes pour « dire merci » implorer qu'« on secoure financièrement les pays africains » qui sont « derrière le président Sarkozy ». Dans son introduction Nicolas Sarkozy a demandé « qu'on tourne la page du débat sur la colonisation et la postcolonisation ».

Comment le pourrait-on devant cette exhibition grotesque ? On imagine Sankara à cette tribune, comme il aurait dit très haut la réalité et remis les choses et les gens à leur place !

Odile Tobner

ANGOLAGATE

# Le parquet rejoint quasiment la défense de Falcone

La condamnation de Pierre Falcone et sa détention immédiate lors du procès en 1ère instance avait été une surprise en octobre dernier. Elle avait provoqué la colère de l'Élysée et de l'Angola. Falcone reste toutefois en prison malgré la «gentillesse» du parquet général.

**C**ondamné à six ans de prison ferme pour avoir organisé un vaste trafic d'armes entre la France et l'Angola, pays alors en guerre civile et soumis à un embargo de l'ONU, Pierre Falcone avait fait appel de cette décision. Un mandat de dépôt avait été délivré contre l'homme d'affaires, ministre-conseiller de l'Angola auprès de l'Unesco à Paris, qui, selon le tribunal, ne bénéficiait pas d'une immunité diplomatique pour ces faits.

A l'audience qui examinait, le 27 octobre, une demande de remise en liberté, le parquet général est allé quasiment aussi loin que les avocats de la défense ! Arguant de « *difficultés juridiques* » du fait du statut diplomatique de Pierre Falcone, privilégiant une « *immunité de juridiction* », c'est-à-dire la compétence de la justice française à le juger, à une « *immunité d'exécution* » qui interdit d'entraver la liberté d'aller et venir d'un diplomate, l'avocat général a requis « *la présomption d'innocence* » ! En conséquence, il demandait la remise en liberté oubliant qu'une immunité diplomatique peut être levée à la demande des autorités judiciaires comme l'a admis, sur ce sujet précis, le Quai d'Orsay, le 22 novembre 2004, en s'appuyant sans doute sur la Convention de Vienne.

Par ailleurs, l'un des motifs du mandat de dépôt était les sommes énormes des transactions. ZTS Osos, société slovaque de Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak par laquelle ont transité les ventes d'armes à l'Angola, devait 140 millions

d'euros au fisc au titre d'un redressement fiscal. Mais ô surprise, Pierre-François Veil, un des deux avocats de Pierre Falcone, a produit une lettre de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), datée d'août 2009 adressée à Gaydamak, qui explique qu'en raison d'une irrégularité dans l'application de la convention fiscale entre la France et la Slovaquie, le redressement fiscal a été réduit à 15 millions d'euros. Pour ceux qui s'interrogeraient sur la nature de l'irrégularité, il y a le secret fiscal ! Heureusement, la Cour d'appel de Paris refusa, le 17 décembre, la remise en liberté et renvoya Falcone, ses avocats et le parquet général dans les cordes. L'arrêt du président Christian Pers rappelait méchamment que Falcone avait été « *opportunistement* » nommé en juin 2003 (dix ans après les faits) « *en qualité de ministre conseiller de la représentation permanente angolaise auprès de l'Unesco pour une activité couverte selon lui par le secret diplomatique* ». C'est vrai qu'il serait intéressant de connaître la contribution d'un marchand d'armes auprès de l'Unesco, institution internationale chargée de promouvoir *la paix pour l'éducation, la science et la culture*. De plus, la cour a rappelé que « *les faits reprochés à Pierre-Joseph Falcone sont antérieurs à sa nomination par l'Etat angolais* » et sont « *sans lien avec l'exercice de ses fonctions diplomatiques* ».

Et pour enfoncer le clou, les magistrats redoutaient une « *fuite* » du prévenu qui, « *ayant été condamné à une peine importante en première instance* », a « *désormais pleinement conscience de la sanction encourue (...) et de l'absence d'incidence de sa nomination* » par l'Etat angolais. Le risque de fuite est selon eux « *d'autant plus fort* » qu'il a la double-nationalité, « *dispose de moyens financiers conséquents, a diverses résidences à l'étranger et entretient des relations privilégiées avec des pays tiers où il pourrait trouver refuge* ». Une déroutante pour l'impunité diplomatique !

RdB

FRANCE

# Le coût des

Le coût des opérations extérieures (opex) de l'armée française relève depuis longtemps du flou artistique savamment entretenu. Ça ne s'arrange pas...

**E**n fait de coût, c'est le surcoût des opérations (soldes majorées, frais de transport, etc.) qui est traditionnellement évalué, par comparaison avec les dépenses ordinaires des armées restant à domicile. Dans la mesure où l'armée française dans son ensemble, et non plus simplement quelques troupes d'élite, a désormais une vocation expéditionnaire et que son organisation est pensée en fonction de cet objectif, le mode de calcul actuel est très contestable et sous-estime le coût véritable des opérations extérieures. Par ailleurs, le coût des opex n'a, pendant longtemps, fait l'objet d'aucune budgétisation prévisionnelle. Ce n'est qu'en 2003 qu'une somme de 24 millions d'euros a été provisionnée dans le budget, pour des opérations dont le surcoût atteindra finalement... 630 millions. Le budget prévisionnel des opex est depuis traditionnellement fortement sous-évalué : 375 millions prévus en 2007 pour 685 millions réellement dépensés, 475 pour 852 millions en 2008 et 525 pour 900 millions à un milliard d'euros vraisemblablement en 2009. En proportion, l'écart entre les prévisions et la réalité se réduit d'année en année, mais le coût des opex, lui, ne cesse d'augmenter...

## Circulez, y'a rien à voir !

Dans un rapport d'information sur le coût des opex, présenté au nom de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, Louis Giscard d'Estaing (UMP) et Françoise Olivier-Coupeau (PS), ont, au début de l'été dernier, à nouveau déploré ce manque de transparence. Sans remettre en cause le moins du monde la logique néocoloniale des interventions militaires françaises, ils formulaient aussi un certain nombre de propositions permettant la traçabilité des dépenses. Dans un nouveau rapport sur le budget opérationnel de la défense publié en octobre dernier, Louis Giscard d'Estaing rapportait : « *Depuis qu'il rapporte sur le budget de la mission Défense, le Rapporteur spécial n'avait jamais eu de difficulté à*

# Opex classé « secret défense » !

obtenir les effectifs et le coût des personnels déployés en opérations extérieures. (...) Or, le ministère de la Défense a décidé de classer cette année la réponse à l'unique question du questionnaire budgétaire portant sur ce thème. À son grand regret, le rapporteur spécial ne pourra donc publier cette année aucune information ni sur les effectifs présents dans les différentes opérations extérieures, ni sur le coût de ces dernières "sous peine de contrevenir aux règles en vigueur en matière de protection du secret de la défense nationale. »

## Des rapports parlementaires pour la corbeille à papier

L'opacité entretenue autour de l'activité de nos militaires suscite évidemment des interrogations. En période de crise, s'agit-il du montant astronomique des interventions qu'on préfère faire oublier, en grande partie dû à la présence de nos militaires en Afghanistan, mais aussi au Tchad ? Ou bien s'agit-il de garder secrète la présence ou le volume de nos troupes dans quelque endroit non encore divulgué ? C'est en tout cas une nouvelle démonstration du mépris dans lequel l'Élysée et le ministère de la Défense tiennent les députés, pour ne pas parler des simples citoyens, quant aux questions militaires. Louis Giscard d'Estaing rapporte encore, en caractères gras dans son rapport : « *Le Rapporteur spécial s'interroge sur les retombées des travaux parlementaires à l'égard des personnels civils et militaires du ministère. (...) Régulièrement des rapports parlementaires de l'Assemblée nationale comme du Sénat sont publiés sur des thèmes d'actualité intéressant directement les armées. Or, les retombées dans les revues spécialisées sont quasiment nulles. À titre d'exemple, le rapport (...) que le Rapporteur spécial a publié en juillet 2009 (...) contient des propositions très concrètes à l'égard de la communauté militaire et ne semble avoir fait l'objet d'aucun développement dans la presse institutionnelle du ministère (...)* »

Pas sûr que cette nouvelle protestation feutrée suffise à ébranler l'indifférence de l'exécutif et des militaires, ou même simplement à réveiller les confrères parlementaires...

**Raphaël Granvaud**



## Des accords de défense déjà vus !

Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la Coopération s'est rendu à la fin du mois de décembre en Centrafrique pour signer, après le Togo et le Cameroun, un accord de défense « nouvelle formule » (AFP, 13 décembre). Les cinq autres accords de défense restant (Comores, Gabon, Côte d'Ivoire, Djibouti, Sénégal) auraient également dû être renégociés avant la fin de l'année. Il faut croire que ça patine... A nouveau interrogé sur leur teneur, Joyandet a réitéré une promesse de « *transparence totale, (...) les accords de défense ne seront plus secrets, ils passeront devant le parlement* ». Lequel sera donc mis devant le fait accompli, une fois que tout sera bouclé... Remarquable transparence ! « *Et on souhaite une réorientation vers une coopération technique, matérielle, vraiment beaucoup de formation à destination des Africains* », a ajouté Joyandet. Ah bon ? Ce n'était pas déjà le cas ? Depuis le temps qu'on nous serine ce refrain... Cerise sur le gâteau, Joyandet affirme : « *On est beaucoup moins sur des interventions systématiques en cas de troubles intérieurs, c'est à dire qu'il n'y a plus cette automaticité d'intervention.* » Beaucoup moins ? Ce n'est donc pas exclu, alors ? Quant à l'automaticité, elle n'a jamais existé : les interventions militaires, liées aux accords de défense ou non, sont toujours restées à la discrétion de l'Élysée. Quand tout change pour que rien ne change...

## L'opération Atalante au rapport

Chantal Poiret, diplomate française nommée ambassadrice chargée de la coordination de la lutte internationale contre la piraterie maritime faisait le bilan de l'opération européenne Atalante (*Le Monde*, 28 décembre) : « *C'est un succès. En 2008, 40 % des attaques menées par les pirates dans l'océan Indien étaient réussies. En 2009, ce pourcentage est inférieur à 19 %. Ce sont de bons résultats, compte tenu de la difficulté de la tâche. Prévenir la piraterie maritime dans cet océan immense, c'est comme si vous assuriez la lutte contre la criminalité en France avec un hélicoptère et deux voitures roulant à 40 km/h !* »

Mais ce qu'elle oubliait de préciser, c'est que si le pourcentage de réussite des attaques a baissé, leur nombre a quasiment doublé, passant de 111 en 2008 à au moins 209 depuis le début de l'année, selon le Bureau maritime international ; et le nombre de bateaux détournés est passé lui de 42 en 2008 à 43 en 2009. Un « succès » !

« *Ça ne va pas se résoudre en sillonnant l'océan Indien avec des navires de guerre et en capturant des pirates* », concédait le contre-amiral Peter Hudson, qui commande Atalante. « *La solution à long terme se trouve bien sûr à terre, sur les rivages de la Somalie* » (AP, 27 décembre).

## MADAGASCAR

# La Françafrique dans l'ombre de Rajoelina

C'est le pire scénario qui se dessine à Madagascar après le coup d'Etat, le 17 mars, de l'ancien disc jockey et ancien maire d'Antananarivo, Andry Rajoelina. En décembre, la tension est montée d'un cran après le torpillage des pourparlers inter-malgaches. Doit-on s'en étonner à l'heure où le pays est au bord de l'explosion ?



Après plusieurs mois de troubles, des négociations avaient débuté au mois d'août à Maputo (Mozambique). Ces pourparlers réunissaient les chefs de quatre principaux partis, dont Rajoelina et le président déchu. Après plusieurs rounds de négociations sous l'égide du Groupe international de contact (GIC) *Billets d'Afrique* (n°187, octobre 2009) avait estimé que les perspectives de sortie de crise étaient minces, polluées par les efforts de la diplomatie française pour légitimer le putschiste Andry Rajoelina à la tête d'une Haute autorité de transition. Comment, en effet, régler, une crise majeure sur une base de travail aussi peu crédible que celle de proposer la présidence du gouvernement de transition à un putschiste ? Comment peut-on condamner le putsch sans condamner les putschistes ?

## Un accord « bancal »

C'est exactement l'avis des médiateurs africains après quatre jours de négociations tumultueuses, début novembre, à Addis Abeba. Les quatre principaux dirigeants politiques malgaches -Andry Rajoelina, Marc Ravalomanana, et les anciens présidents Didier Ratsiraka et Albert Zafy - y avaient paraphé un « acte additionnel » aux accords de Maputo signés le 9 août. Ce texte confirmait Rajoelina comme président de transition, mais flanqué de deux « coprésidents » issus des mouvances Ravalomanana et Zafy, la mouvance de Didier Ratsiraka conservant le poste de Premier ministre, confié à Eugène Mangalaza.

Au-delà de l'optimisme de façade, les doutes se sont donc clairement exprimés sur la capacité à fonctionner « d'une telle usine à gaz », selon les termes d'un diplomate de l'Union africaine (UA). Le médiateur de l'organisation internationale de la Francophonie, Edem Kodjo, cherchait, lui aussi, à se rassurer en qualifiant l'accord de « bancal » : « Cette architecture du pouvoir correspond parfaitement à la conception de la vie en société du peuple malgache : on se retrouve ensemble sur un minimum commun » (sic !). Quant au Commissaire paix et sécurité de l'UA, Ramtane Lamamra, il usait de la méthode Coué : « Même une monstruosité juridique peut représenter une sortie de crise. »

## Les accords de Maputo à la poubelle

Il n'y avait que Kouchner pour se féliciter, toujours lyrique, d'un accord qui augurait d'une « sortie de crise pacifique », « du sens des responsabilités des responsables malgaches » et appeler « toutes les forces malgaches, à faire preuve du même sens de l'intérêt national durant la période de transition qui s'ouvre ». L'ambassadeur de France, Jean-Marc Chataignier, pouvait donc présenter ses lettres de créance à Andry Rajoelina.

La déclaration de Kouchner s'est révélée être de pure forme alors que Rajoelina refusait de participer, début décembre, à une rencontre - la troisième à Maputo depuis le mois d'août - où

chaque mouvance présentait la liste de ses candidats au gouvernement de transition, conformément à l'accord d'Addis Abeba. Tandis qu'un « collectif de jeunes officiers » issu du Corps des Personnels et des Services Administratifs et Techniques (CAP-SAT), des conseillers à la présidence, conduits par deux faucons, les lieutenants-colonels Charles Randrianasoavina et René Lylison faisaient monter la pression pour exiger que les ministères régaliens reviennent à la mouvance Rajoelina, celui-ci a prétexté de ne pas vouloir négocier à l'étranger la composition du futur gouvernement d'union. Randrianasoavina et Lylison, bien connus pour leurs méthodes musclées, ont joué un rôle clé dans le coup d'Etat du 17 mars. De source bien informée, ils sont, l'un ou l'autre, de tous les voyages à l'étranger de Rajoelina. Pour l'escorter ou le contrôler ?

## La diplomatie française comme tuteur

Quant à la diplomatie française, qui pourtant appelait au sens des responsabilités, elle trouvait le moyen d'appuyer implicitement Rajoelina en regrettant, dès le lendemain de la consultation de Maputo « que les résolutions signées le 8 décembre par les trois chefs de file malgaches présents à Maputo s'écartent du cadre consensuel prévu par ces accords ». Un feu vert pour Rajoelina qui, criant au coup d'Etat, estimait, six jours plus tard, qu'une cohabitation avec ces trois mouvances était désormais « impossible » tout en leur interdisant un retour à Madagascar.

Le 16 décembre, il annonçait unilatéralement la tenue de législatives le 20 mars et le 20 décembre, il nommait, un nouveau Premier ministre, Cécile Manoroahanta, aussitôt remplacée par le colonel Albert Camille Vital. Par ailleurs, les journaux malgaches ont mentionné l'arrivée d'un nouveau conseiller technique français pour le partage des postes ministériels et le voyage en France d'un proche de Rajoelina, Robert Ratsirahaona, qui aurait rencontré des autorités françaises à l'Elysée. Claude Guéant ?

### «Rajoelina otage de son clan»

Tandis que la France invitait mollement à une reprise du dialogue et à des élections transparentes, la déclaration de la Commission parlementaire paritaire ACP-UE réunie à Luanda (Angola), début décembre, n'avait rien de diplomatique. Elle fustigeait, en effet, « l'intransigeance » de Rajoelina, « autoproclamé » président de la République « lequel apparaît comme l'otage de son clan », « la répression par les forces militaires des nombreuses manifestations de protestation populaire » et exigeait « le rétablissement immédiat du parlement malgache », « l'ouverture d'une enquête internationale indépendante chargée de faire la lumière sur les violations des droits humains et les répressions répétées contre la population », « la libération immédiate de tous les prisonniers politiques et l'annulation des procédures judiciaires contre ceux-ci ». Enfin la commission demandait « à tout gouvernement intérimaire de Madagascar de ne conclure aucun accord ou contrat avec d'autres pays ou entreprises portant sur les richesses naturelles et le patrimoine national, avant (...) que la population malgache n'octroie un mandat légitime à un nouveau gouvernement. »

Conséquence du coup de force de Rajoelina, l'Union européenne menace d'annuler son aide, actuellement bloquée, d'un montant de 580 millions d'euros. Les Etats-Unis ont également pris des sanctions. Seule la France poursuit sa coopération bilatérale.

Il semblerait, en fait, que la France ne voulait pas d'un nouveau Maputo. L'ambassadeur de France, Jean-Marc Chataignier, si bavard jusque là et très actif dans les négociations a été plus que discret au mois de décembre. Aurait-il perdu son rôle de chef de file de l'Union européenne à Madagascar comme il aimait à se présenter, au profit de l'ambassadeur d'Allemagne comme le pense la presse malgache ?

De là à torpiller les accords de Maputo, il n'y a qu'un pas à franchir.

### Areva dans l'ombre de Total

Comme trop souvent, l'action de la France est motivée par la seule défense de ses intérêts économiques.

Dans un billet du 25 mars, *Le Canard Enchaîné* expliquait l'aversion qu'inspirait Ravalomanana à la France et soulignait que sa chute ne désespérait pas vraiment l'ancienne puissance coloniale, celle-ci jugeant le coup d'Etat « de changement de pouvoir hors norme ». Le contentieux datait de 2002 où Paris



Alain Joyandet, le secrétaire d'Etat français à la Coopération au côté du putschiste Andry Rajoelina lors d'un point presse

avait mis cinq mois pour reconnaître son élection. Ravalomanana lui avait ensuite rendu la monnaie de sa pièce en mettant les entreprises françaises en concurrence avec les entreprises chinoises, américaines ou canadiennes. Le groupe Bolloré avait été écarté de l'appel d'offre pour la gestion du port de Toamasina. « Quant au groupe Total, il ne devra qu'à l'intervention personnelle de Sarko d'arracher, en 2008, (...) un permis de prospection terrestre ».

Areva s'est également invité dans la danse, officiellement dans l'appui logistique à ...Total à la prospection des sables bitumineux de Bemolanga. Curieux hasard, il y a aussi de l'uranium dans la même zone comme dans d'autres régions de Madagascar. Areva a-t-elle normalement des activités d'appui logistique dans la prospection pétrolière ? Il serait intéressant d'avoir la réponse...

Raphaël De Benito

## La société française de transport maritime CMA-CGM accusée de faciliter la destruction des forêts tropicales malgache

L'instabilité politique de la Grande Ile favorise les activités illégales nuisibles à l'environnement. Des espèces rares sont menacées d'extinction comme le palissandre, l'ébène ou le bois de rose.

Delmas, filiale de la compagnie de transport maritime CMA-CGM, est accusé de faciliter la destruction de la forêt tropicale en transportant les bois précieux comme le bois de rose abattu illégalement dans les parcs nationaux malgaches. *Global Witness* et l'*Environmental Investigative Agency* (EIA) ont publié de multiples rapport sur ce commerce illégal. Leur travail d'enquête pointe quatre compagnies de transport maritime, l'*United Africa Feeder Line* (UAFL), Spanfreight, Safmarine et Delmas. Les trois premières ont ac-



cepté de cesser le transport du bois de rose après les nombreuses critiques des ONG. Seule Delmas continuerait à transporter du bois exploité illégalement en faisant valoir qu'elle a l'autorisation du ministre de l'Environnement et des Forêts.

Pourtant, Adam Khedouri de l'EIA, qui a participé à l'enquête, a déclaré que Delmas « avait donné des preuves claires que - la marchandise qu'ils transportaient était d'origine illégale. » De plus, les rapports des ONG indiquent que, dans le nord-est de Madagascar, un transport de bois était prévu pour le 21 ou le 22 décembre depuis le port de Vohémar. Ce transport qui n'avait pas l'approbation du ministère et d'un volume de deux cents conteneurs de bois de rose, était estimé à 200 millions de dollars.



RWANDA

# Les inquiétudes du général Lafourcade

**Le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda inquiéterait-il certains officiers français ayant servi au Rwanda ? Avec cette normalisation, craignent-ils d'assumer, seuls, les errances catastrophiques de la politique africaine de la France qui ont conduit à soutenir, en 1994, un régime génocidaire ?**

C'est le sens de l'interpellation publique du général Lafourcade, commandant de l'opération Turquoise en 1994, à l'adresse de Nicolas Sarkozy publiée quelques jours après l'annonce officielle ([marianne2.fr](http://marianne2.fr), 15 décembre) : « *Il est normal d'exiger beaucoup des militaires, mais ils ne peuvent être les victimes désignées et muettes de jeux diplomatiques, voire d'une réal politik. Il revient alors aux hommes politiques de prendre leurs responsabilités, y compris pour assumer le passé* », « *la question que l'on peut légitimement se poser est : à quel prix, ce rétablissement s'opère-t-il pour les soldats français ?* »

**Les suggestions du général Lafourcade**, amer et inquiet : « *En effet, si les déclarations officielles accompagnant cette décision importante vantent les mérites du régime actuel de Kigali, elles font le silence sur les graves mises en cause de l'action des militaires français ayant servi au Rwanda* », « *Ces mises en cause sont récurrentes : plaintes déposées en 2005 devant le Tribunal aux Armées de Paris par des Rwandais pour « complicité de génocide » [ndlr : Survie est partie civile] (...). Alors même que de nombreux militaires ont été longuement entendus par la Brigade criminelle en qualité de témoins, aucune suite procédurale n'a*

*été donnée aux plaintes de 2005 qui semblent être toujours en cours d'instruction. Plus de quatre ans après, les militaires concernés s'interrogent sur les délais de cette procédure dont ils demandent l'aboutissement. Mais la presse, française et internationale, rappelle régulièrement l'existence de ces plaintes, relayant ainsi publiquement ces soi-disant charges de « complicité de génocide » (...). Suggère-t-il à Nicolas Sarkozy qu'il serait préférable de clore une instruction trop lente et qui n'instruit plus ?*

Concernant la lenteur de l'instruction, on ne peut qu'approuver le général Lafourcade en s'interrogeant, néanmoins, sur les motifs d'une telle lenteur. Mais contrairement à ce qu'il

écrit, l'instruction est toujours en cours, avec des avocats qui produisent des actes et réclament des pièces.

Aussi suggérons-nous, afin d'accélérer la procédure, la levée du secret défense sur tous les documents relatifs à cette période mais aussi l'augmentation des moyens humains et matériels destinés à l'instruction. Pas sûr que Lafourcade nous suive dans ces revendications.

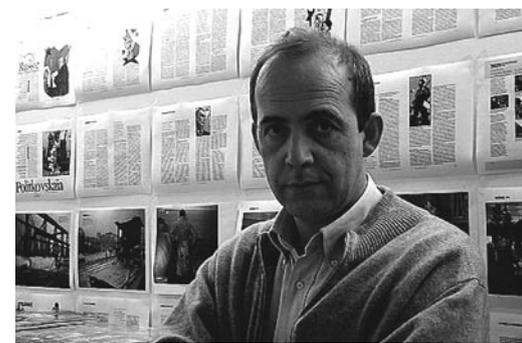
**RdB**

**Retrouvez tous les articles de Billets d'Afrique et d'ailleurs depuis 1993 sur [survie.org](http://survie.org) !**

## Le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, victime d'une guérilla judiciaire

Le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, auteur du livre sur le génocide rwandais intitulé « *Complices de l'inavouable, la France au Rwanda* », a été relaxé, le 11 décembre, par le tribunal correctionnel de Paris, devant lequel il était poursuivi en diffamation par le colonel Jacques Hogard qui avait commandé un détachement de la Légion étrangère dans le sud du Rwanda. Publié en 2004 sous le titre « *L'inavouable, la France au Rwanda* », l'ouvrage a été réédité en mars 2009 sous un nouveau titre et augmenté d'une introduction inédite. Sur la page de couverture figurent autour du titre les noms de nombreuses personnalités, parmi lesquelles des responsables politiques (François Mitterrand, Dominique de Villepin, Hubert Védrine...), des militaires de haut rang, le juge Bruguière ou encore les banques Crédit Lyonnais et BNP. Une bonne partie des personnalités citées, estimant être taxées de « complices » du génocide, ont assigné le journaliste et son éditeur en diffamation dans plusieurs villes de France.

Le procès intenté par le colonel Jacques Hogard était le premier d'entre eux. Celui-ci faisait valoir que le rapprochement entre le titre et son nom lui imputait « ex-



P. de Saint-Exupéry : « *En 2004, lors de la publication de « L'Inavouable », j'étais en colère. Je le reste aujourd'hui et le resterai peut-être. Simple Français, je ne peux accepter – comme beaucoup, je pense – de servir de paravent à des hommes qui, après avoir aspiré aux charges, esquivent les responsabilités. Et refusent d'admettre, en propre, leur part d'inavouable.* »

*plicitement d'être le complice du génocide survenu au Rwanda en 1994* ».

Le tribunal l'a justement débouté en estimant que la faute « *inavouable* » à laquelle le militaire était associé n'était « *ni nommée ni qualifiée en page de couverture* ». « *L'auteur n'insinue nulle part qu'il y ait eu une compromission déléguée des forces françaises lors du génocide.* » (AFP, 11 décembre).

FRANCE RWANDA

# Survie citée à comparaître pour « injures publiques » !

**Fabien Singaye, conseiller spécial du président centrafricain François Bozizé, ex-espion rwandais expulsé de Suisse en 1994, cite à comparaître Survie et sa présidente pour « injures publiques » !**

**A**u mois de septembre 2009, *Billets d'Afrique et d'ailleurs* publiait une interview de Jean-François Dupaquier, historien, journaliste, expert-témoin auprès du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, titrée « *Génocide des Tutsi rwandais – L'attentat du 6 avril 1994 ? Une manipulation de A à Z* ». L'article est disponible sur le site *obsac.com*. Voici le passage incriminé :

*Billets d'Afrique* : Vous pensez que l'équipe de Jean-Louis Bruguière pourrait avoir été intoxiquée par les détenus d'Arusha, autrement dit les « grands génocidaires » ?

*Jean-François Dupaquier* : Franchement, oui. Il suffit d'observer une autre anomalie, énorme : le choix par Jean-Louis Bruguière, comme son interprète, de Fabien Singaye, un ancien espion rwandais connu pour sa xxxxxx (expression incriminée, qualifiée par Singaye d'injures publiques, où il est question de son sentiment à l'endroit des Tutsi) des Tutsi. Jusqu'au génocide, sous couvert d'un modeste poste de second secrétaire d'ambassade à Berne (Suisse), Fabien Singaye multipliait les rapports sur l'opposition démocratique rwandaise en exil. L'une de ses marottes était de dénoncer les diplomates et militaires rwandais qui avaient discrètement épousé des Tutsies, ce qui, évidemment, les discréditait aux yeux du régime. Après la découverte de ces rapports à l'ambassade et d'autres irrégularités, Fabien Singaye a été expulsé de Suisse à l'été 1994. Il est vrai qu'on l'accusait aussi d'avoir tenté de faire passer frauduleusement en Suisse son beau-père, Félicien Kabuga, le financier du génocide et de la RTLM, un des

hommes les plus recherchés aujourd'hui encore par la justice avec Ousama Ben Laden, et avec la même prime pour sa capture : 25 millions de dollars. Fabien Singaye a-t-il influencé l'enquête du juge Bruguière ? Il est légitime de se poser la question. Dans la plupart des États de droit, le choix comme interprète d'un individu aussi controversé suffirait à faire invalider l'ensemble de l'instruction. (...)

## Commentaires

Fabien Singaye, à l'honneur endolori, ne conteste aucun des arguments de fond. Il ne conteste rien des faits présentés dans cette interview. Singaye est très actif sur la Toile depuis quelques mois traquant chaque article le mentionnant : droit de réponse au journal belge *Le Soir*, à *Charlie Hebdo* et à *Jeune Afrique* sans jamais contester les faits.

Pour Survie et le *Nouvel Observateur*, c'est la voie judiciaire qu'a choisi Singaye essayant d'ailleurs une première défaite, Christophe Boltanski et le *Nouvel Obs* étant relaxé de l'accusation de diffamation publique pour un article autrement plus explicite.

Mais les procès en diffamation ou injures publiques ont parfois la particularité de « muter », le plaignant se trouvant sur la défensive devant la solidité et la qualité de l'argumentation de la défense.

## Le précédent Noir Silence

Déjà en 2001, le trio Sassou Nguesso, Omar Bongo et Idriss Déby avait regretté amèrement d'avoir trainé devant le tribunal Survie et son président François-Xavier Verschave pour offense à chef d'Etat à la suite de la publication de *Noir Silence*.

Le procès s'était soldé par une victoire nette et sans bavure de Survie qui voyait donc ses enquêtes légitimées. Cela avait donné une incroyable publicité à cette Francafrique qui aime tant l'ombre et l'abri des réseaux occultes.

Alors pourquoi donc Singaye, prend-t-il le risque de voir son actualité passée et présente s'étaler au grand jour ?

Car l'ex-barbouze rwandaise reconvertie comme « conseiller spécial » du dictateur centrafricain Bozizé navigue depuis

longtemps dans les eaux usées de la Francafrique. De quoi susciter la curiosité journalistique pour un personnage qui fréquente Patrick Balkany, l'émissaire officieux et sulfureux de l'Elysée en Afrique et



qui joue les entremetteurs pour Areva. Un concentré de Francafrique qui mérite un coup de projecteur !

Quoi qu'il en soit, Survie encourt une amende de 10 000 euros. Une première audience, purement formelle, aura lieu le 9 février, à 13 h 30 à la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

*Raphaël De Benito*

## Tchad : les faux dinars d'Idriss Déby et un vrai témoin à l'ombre ?

Comme nous le rapportions dans notre précédent numéro, selon les informations de *Bakchich*, Hassan Fadoul, ancien homme de main de Déby, exilé au Togo, avait demandé un visa - qui lui a été refusé - pour venir témoigner en France au procès des faux dinars de Bahrein, dans lequel il est inculpé. La justice française a requis cinq années de prison contre lui, tandis que lui était refusé le droit de venir se défendre ou de témoigner. Hassan Fadoul souhaitait en effet éclairer la justice sur le rôle de premier plan du dictateur tchadien dans l'affaire. Plus inquiétant, selon une dépêche RFI du 1<sup>er</sup> janvier, après une visite de Faure Gnassingbe à Njamena, Hassan Fadoul a été arrêté par les forces de sécurité togolaises, et l'on est depuis sans nouvelle de lui.

*Raphaël Granvaud*

# Vincent Bolloré, nouvelle victime de l'acharnement médiatique

C'est du moins ce qu'il tente de faire croire pour justifier le procès en diffamation qu'il a entrepris contre France Inter et les journalistes de l'émission *Interceptions* après la diffusion, le 29 mars, de l'enquête « Cameroun : l'empire noir de Vincent Bolloré ».

Celui qui cherche à se présenter comme un patron humaniste s'évertue en fait à cadennasser son image médiatique. L'aspect le plus visible de cette stratégie est bien sûr le contrôle direct de médias (Direct 8, Direct Soir...) et de structures qui les alimentent en informations (institut de sondage CSA, Associated Press...). Mais cela peut prendre d'autres aspects. Par exemple, en s'attirant les bons services de journalistes. Pius Njawé, directeur du journal camerounais *Le Messager*, racontait à l'audience du 15 décembre, qu'il avait ainsi dû relever de ses fonctions son rédacteur en chef après que ce dernier, approché par Bolloré, se mit à vanter étrangement ses mérites. Finalement, il troqua sa casquette de journaliste pour celle de consultant en communication, notamment pour le groupe. « Vincent l'Africain » s'est également entouré des services de Dalila Berritane, ancienne responsable du pôle Economie de RFL... jusqu'à son recrutement comme directrice de la communication du groupe Bolloré, auquel ses réseaux professionnels sont sans doute bien utiles. Une évolution de carrière guidée par le devoir d'information ?

En contrôlant Havas (sixième groupe mondial de publicité et communication) et les contrats de pub, Bolloré possède aussi un puissant moyen de pression sur les médias, qui ne peuvent guère se risquer à lui déplaire. Au sein de certaines rédactions, c'est explicite. On ne mord pas la main qui nourrit...

## Le procès boomerang ?

Mais cela ne suffit pas : il reste des journalistes capables de faire leur métier, en informant sur les agissements du groupe. Bolloré s'insurge : « Quand on est pris comme cible de façon caricaturale et avec des méthodes sujettes à caution, cela mérite une réaction. » (*Jeune Afrique*, 9

novembre 2009). Une menace mise à exécution en attaquant en diffamation France Inter et Benoît Collombat dont le procès a commencé le 15 décembre. Ce pourrait bien être une erreur stratégique et l'occasion d'un grand déballage. Ainsi, Bolloré offre la possibilité à ses détracteurs de se fédérer, et surtout à des témoins privilégiés de faire entendre leur voix, chose quasi impossible dans leur pays. La défense de France Inter s'est, en effet, entourée de syndicalistes, journalistes, défenseurs des droits de l'homme, qui ont apporté à la barre leur témoignage. Les prévenus et le groupe Bolloré, qui s'est porté partie civile, ne s'exprimeront, quant à eux, que le 10 mars prochain, à la demande de l'avocat de Bolloré qui souhaitait, officiellement, disposer de plus de temps pour préparer le dossier. Mais quel que soit le temps de préparation, parviendra-t-il à nier l'évidente nature des activités de son client au Cameroun ? Bolloré devrait écouter Jean-Marc Bikoko, président de la Centrale des syndicats du secteur public qui témoignait à l'audience : « Les Camerounais n'en peuvent plus. La révolte mûrit de plus en plus, et l'exemple du 27 février 2008 est un avertissement à prendre au sérieux. Bolloré croit avoir conquis le Cameroun, mais il se trompe. Les Camerounais ne vont pas se laisser exploiter éternellement, et la rupture risque d'être violente. »

Alice Primo

## Quand Survie rencontrait Bolloré

Le 25 juin 2001, François-Xavier Verschave et Sharon Courtoux adressaient un courrier sans concession à Vincent Bolloré, quelques jours après l'avoir rencontré dans son bureau. En voici quelques extraits :

« Ceci est au cœur de notre détermination : les criminels contre l'humanité impunis ne sont pas fréquents, encore moins soutenables. Nous pensons aussi qu'une entreprise se compromet gravement lorsqu'elle adresse des signaux amicaux à de tels personnages et leurs régimes. (...)

Vous nous assurez qu'à votre connaissance les concessions forestières que vous exploitez au Cameroun le sont selon les règles, et que vous refusez la corruption. (...). Plus généralement, à propos de votre projet d'investissement dans Camrail, nous vous avons indiqué qu'il est des

dictatures cruelles et/ou archicorrompues qui dévoieront sûrement le bénéfice de nouveaux apports financiers, contre la population qu'elles pressurent, et avec la complicité intéressée de leurs partenaires occidentaux. Nous comprenons qu'il est difficile de se retirer d'investissements existants, qui rendent malgré tout un service au public, mais nous pensons que la moindre des choses est de ne pas conforter ces régimes par ce qui apparaîtra comme des joint-ventures. Si au contraire la préférence des investissements va vers des régimes plus légitimes, cela forme une série de signaux implicites, qui sont aussi des gages de recevabilité par les usagers. »

Bolloré s'en est souvenu quelques années plus tard mais pour chercher grossièrement à maquiller la permanence des pratiques de son groupe (*Jeune Afrique*, 31 mars 2008) : « Nous avons été épinglés par quelqu'un, que j'ai d'ailleurs reçu, que j'ai trouvé assez sympathique même s'il avait écrit des choses terribles sur notre groupe, François-Xavier Verschave (...). Il m'a dit : l'exploitation forestière, la coupe des bois tropicaux, ce n'est pas bien, vous ne devriez pas continuer cela. J'ai alors décidé d'y mettre fin. » Selon Bolloré, il y a donc un avant et un après Verschave. Mais dans ce cas pourquoi a-t-il continué à développer ses activités en priorité dans des pays où sévissent toujours des « dictatures cruelles et/ou archicorrompues » : Togo, Cameroun ou Congo-Brazzaville... En est loin des « régimes plus légitimes » suggérés par Verschave. On aimerait y croire en cette période de vœux. En réalité, Bolloré a cédé et quitté la filière bois devant les critiques de la Banque mondiale qui finance les projets d'infrastructures ferroviaires et portuaires, (*Financial Times*, 7 avril 2002). Or chacun sait que son groupe contrôle, tout ou en partie, nombre de ports ou de lignes ferroviaires africains. On peut aussi penser que la mise en place des premières procédures de certification des activités forestières, à cette période, n'est pas étrangère à son abandon par Bolloré. L'émission *Interceptions* du 29 mars, enquêtant sur les pratiques du groupe Bolloré au Cameroun, nous ramène donc à une réalité plus souvent sorde que rose.

A lire ou relire : *Bolloré : Monopoles, services compris. Tentacules africaines*, Agir ici-Survie, L'Harmattan, Pa-



CAMEROUN

# Libérons Lapiro : la compilation-pétition

Des artistes se mobilisent pour l'un des leurs, Lapiro de Mbanga, en lançant une compilation-pétition, *Libérons Lapiro*, afin de « *défendre la liberté d'expression et le rôle de caisse de résonance que peuvent et doivent jouer les artistes dans leurs pays* ». **A télécharger rapidement !**

**A** plusieurs reprises, *Billets d'Afrique et d'ailleurs* a relaté la répression qui s'est abattue sur le chanteur camerounais Lapiro de Mbanga, arrêté arbitrairement au printemps 2008 et condamné à trois ans de prison et de lourdes amendes à l'issue d'une parodie de procès (n°169, mai 2008, n°174, novembre 2008 et 182, juillet 2009). Ses torts ? Officiellement, sa participation aux émeutes populaires de février 2008... alors qu'il tentait de calmer les émeutiers. En réalité, le pouvoir ne lui pardonne pas sa chanson *Constitution constipée*, tube national dénonçant les bidouillages constitutionnels de Paul Biya lui permettant de s'offrir une présidence à vie, et plus largement la gestion du pays : « *Les bandits en col blanc veulent braquer la constitution de mon pays. (...) C'est quoi l'urgence et pourquoi cet acharnement farouche à modifier absolument l'Article 6 alinéa 2 d'une constitution dont la mise en application graduelle n'a jamais été amorcée ? Dix années sont passées, le Sénat et les Régions sont toujours attendus... Dix années sont passées, le peuple attend toujours la déclaration des biens des individus appelés à gérer les fonds publics ; ce qui, en cette période de lutte contre la corruption endémique, est une priorité ! Dix années sont passées, le peuple attend toujours d'avoir une structure indépendante pour gérer les élections libres et transparentes afin que la grande majorité des citoyens aient le droit de voter. Ça, les marathoniens de la mangeoire n'y trouvent aucun intérêt ; sauf celui d'éliminer la limitation du mandat pré-*



*sidentiel de la Constitution.* » Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de nombreux musiciens se sont mobilisés pour réclamer sa libération et ont lancé une initiative soutenue par Survie, Freemuse (association de défense de la liberté d'expression des musiciens), l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), le Comité de soutien de la diaspora camerounaise pour la libération de Lapiro de Mbanga, le fabricant de guitares Vigier et le média musical spécialisé Mondomix (site web et bimestriel gratuit). Il s'agit d'une compilation-pétition à télécharger de neuf titres dont plusieurs inédits, cette compilation contient également une mise en musique, par Selector Matanzas, du célèbre poème de Paul Eluard, *Liberté*, et bien sûr la chanson *Constitution constipée* qui vaut à Lapiro de croupir en prison.

Alice Primo



## Main basse sur le Cameroun, réédition

Mongo Beti, écrivain camerounais, est connu pour ses romans qui ont joué un rôle important dans la prise de conscience du colonialisme et dans la lutte contre celui-ci. Publié en 1972 par les Éditions François Maspero, *Main basse sur le Cameroun* était un réquisitoire contre les crimes du président Ahidjo, dictateur du Cameroun par la grâce du néocolonialisme français. Son but fut largement atteint, semble-t-il, puisque le livre fut interdit, saisi, l'éditeur poursuivi et l'auteur l'objet de multiples pressions et menaces.

Un document historique majeur, indispensable pour comprendre les évolutions ultérieures de la Françafrique. Les éditions La Découverte le rééditent en format poche, avec une préface inédite

Odile Tobner



# Les deux gros sabots d'Alain Joyandet

**D**ans une interview au journal *Libération* du 24 juin 2008 Alain Joyandet déclarait : « Il faut une coopération qui marche sur ses deux pieds : une coopération traditionnelle (santé, éducation, aménagement) et une coopération économique. Il faut renforcer l'influence de la France, ses parts de marché, ses entreprises. Ne pas avoir peur de dire aux

*Africains qu'on veut les aider, mais qu'on veut aussi que cela nous rapporte. » Libération : « C'est un langage d'entrepreneur... » et Joyandet de répondre : « C'est ce que je suis. » [...]¹*

En effet, Alain Joyandet est l'actionnaire principal de Mediatour qui, par sa filiale Yachting Selection, dont la gérante est sa propre fille, commercialise les bateaux de Bavaria Yachtbau, deuxième constructeur européen de bateaux de plaisance. Le catalogue de ces bateaux indique l'utilisation de bois précieux, iroko, acajou, dans leur construction et leur décoration. L'iroko est classé comme essence « quasi menacée » selon l'Union mondiale pour la nature (UICN)². Quant aux essences regroupées sous le nom générique d'acajou, plusieurs sont « vulnérables » ou « en danger », voire « en danger critique d'extinction » selon l'UICN³. Le pied dans le sabot « économique » d'Alain Joyandet ne craint pas de contribuer à la dégradation de la forêt équatoriale africaine, dont le chœur des pleureuses officielles conduit par Sarkozy lui-même, prétend s'ériger en défenseur à Copenhague.

*Business is business !*

L'autre sabot, « traditionnel », n'est guère plus léger. Sur son blog⁴, le mercredi 16 décembre 2009, Alain Joyandet, maire de Vesoul, se félicite que l'hôpital de sa ville, en voie de modernisation, ait expédié « près de 50 lits d'hospitalisation, tables, chaises, fauteuils de malade, appareils divers et lits bébé » à l'hôpital Saint-Jean de Malte à Njombé au Cameroun. Ce geste écologique de recyclage de matériels, grâce aux Africains, doit en effet être salué comme il se doit. L'ambassadeur de l'Ordre de Malte au Cameroun Jean-Christophe Heidsieck ne craint pas lui de mettre les deux pieds dans le même sabot, puisqu'il est également actionnaire de la société des plantations de Njombé. On presse la main-d'œuvre d'une main, on essaie de la faire durer de l'autre. C'est de l'intérêt bien compris, tout compte fait.

*Odile Tobner*



Alain Joyandet : « Ne pas avoir peur de dire aux Africains qu'on veut les aider, mais qu'on veut aussi que cela nous rapporte. »

1. <http://discours.vie-publique.fr/texte/083002071.html>
2. <http://www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-especes.html>
3. Ibid.
4. <http://www.joyandet.fr/site/>

## Bulletin d'abonnement

### Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Tél.: \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_  
 Courriel: \_\_\_\_\_

- France: 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger: 30 euros
- Soutien: libre, soit \_\_\_\_\_

Modalités de paiement:

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
  - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.  
 Plus d'information sur <http://survie.org> ou à [contact@survie.org](mailto:contact@survie.org)

Bulletin fondé par F.-X. Verschave  
 Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.  
 Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.  
 Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou  
 Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.  
 Ils ont participé à ce numéro : M.Lopez, A.Primo, D.Dubreuil, R.Houra  
 Abonnements: Matthieu Vanpeene.  
 Coordination: O.Thimonier

Association Survie  
 210 rue Saint-Martin  
 F75003 Paris  
 Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25  
 Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20  
<http://survie.org>  
[contact@survie.org](mailto:contact@survie.org)

Commission paritaire n° 0211G87632  
 Dépôt légal : janvier 2010 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A  
 Abonnement:  
 25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

